

Bons plans

La complémentaire santé **PAR** et **POUR** *tous* les agents publics

Ma mutuelle et moi !

La **Mutuelle Complémentaire** a créé un partenariat avec **Viamedis**, un des organismes leaders du Tiers Payant en France, afin de faciliter vos démarches en optique et audition.

Besoin d'un équipement optique (lunettes, lentilles) ou **auditif** ?

La majorité des professionnels travaillent avec Viamedis, vous pourrez donc bénéficier plus souvent du « Tiers Payant ».

Cette fonctionnalité sera accessible aux adhérents à partir du **1er janvier 2024**.

[Comment en profiter ?](#)



Votre carte d'adhérent 2024 arrive !

Surveillez votre boîte aux lettres. Vous recevrez bientôt votre **nouvelle carte d'adhérent mutualiste** pour l'année 2024 ! Cette carte vous permettra de vous identifier ainsi que vos ayants-droit, vous ouvrira des droits au tiers payant et vous donnera l'accès aux réseaux conventionnés.



Nos conseillers de proximité sont aussi agents publics,

Agents publics comme vous

Nos conseillers sont aussi agents publics ! Ils sont à même de comprendre vos besoins. Présents dans plus de **30 hôpitaux de l'AP-HP**, à Paris et sa proche banlieue, ils répondent à vos questions et vos demandes.

En quelques clics vous pouvez **localiser** votre conseiller le **plus proche de chez vous** et prendre **rendez-vous en ligne** selon vos disponibilités.

[Je prends rendez-vous avec mon conseiller](#)

